

Conseil Communautaire du 10 décembre 2018

Date d'envoi de la convocation : 4 Décembre 2018
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 76
Nombre de Procurations : 6
Nombre de Votants : 82

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVAR, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY

Suppléants : M. Ludovic GAUTHEY (Suppléant d'EBATY),
M. Jean-Louis BAUDOIN (Suppléant de LEVERNOIS)
Mme Danièle ALBERTINI (Suppléante de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE,
M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY)

Délégués ayant donné procuration :

M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
Mme Danièle JONDOT-PAYMAL à M. Patrick MANIERE,
Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,
M. Thierry LAINE à M. Vincent LUCOTTE,
Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION
M. Sylvain JACOB à M. Jean-Noël MORY

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mmes et M. Justine MONNOT, Philippe ROUX, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL,
Gabriel FOURNIER, Didier SAINT EVE, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Pascal MALAQUIN, Bernard NONCIAUX, M. Thomas d'ANGERVILLE

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : PROLONGATION DES « AIDES RENO »

M.BOLZE, rapporteur, rappelle que par une délibération du Conseil Communautaire du 19 septembre 2016, modifiée en date du 25 Septembre 2017, la Communauté d'Agglomération a adopté un règlement d'intervention pour la mise en place d'un Fonds Local de Rénovation Énergétique (Aides Réno') à destination des particuliers qui s'engagent à réaliser des opérations de rénovations performantes.

Il précise que l'appui financier s'élève à hauteur de 25% du montant TTC des travaux, plafonné à :

- 5 000 Euros pour les opérations de rénovation globale BBC (Bâtiments Basses Consommations), sur justificatif de la réalisation d'un audit Effilogis ;
- 2 500 Euros pour les opérations de rénovation BBC par étapes, avec la réalisation d'un bouquet de 2 travaux respectant des performances énergétiques minimales, avec, a minima, le traitement de l'enveloppe du bâtiment.

M.BOLZE indique que l'objectif pour la Communauté d'Agglomération était d'accompagner 65 projets dont :

- 15 opérations en rénovation globale ;
- 50 opérations de rénovation BBC par étapes.

Il signale que les crédits ont été inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

À ce jour, 36 demandes de subventions ont été sollicitées, dont deux rénovations globales, soit un peu plus de moitié de l'objectif fixé.

Le rapporteur précise que la date limite de demande de subventions avait été fixée au 31 décembre 2018, les bénéficiaires s'engageant à réaliser les travaux avant le 30 juin 2019.

M.BOLZE propose de poursuivre la dynamique engagée et mobiliser les crédits inscrits, en prolongeant le dispositif comme détaillé :

- les demandes de subvention pourront être déposées jusqu'au 30 Septembre 2019,
- les demandeurs devront avoir réalisé leurs travaux avant le 31 Décembre 2019.

Il rappelle que les conditions d'éligibilité, les catégories de travaux concernés, ainsi que les participations financières restent inchangées. Le suivi technique des demandes sera toujours réalisé par le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois. L'instruction administrative est assurée par les services de la Communauté d'Agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prolongation des Aides Réno' jusqu'à fin 2019, aux mêmes conditions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

**Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT/et par délégation
Le Directeur Général des Services**


Jean-François PONS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son annulation Administrative de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Commission de Recours Administratifs en délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de DIJON en vertu de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes intéressées devant saisir le Tribunal dans un délai de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/01/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/01/2019